CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60 ; les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, $80 ; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et au prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront pendant la saison des plaisirs, par an $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR PENSACOLE, MOBILE, ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine J. McC Barker, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les Samedis matin, à l'arrivée des chars du chemin, pour Pensacole, touchant à la Baie St. Louis, Passe à Christian, Biloxi, est et ouest Pascagoula, et arrivera à Pensacole, tous les Dimanches matin. Il partira de Pensacole, pour la Mobile, tous les Mardis matin à 8 heures et demie. Il partira de la Mobile tous les Mercredis à 6 heures du matin, pour la Nouvelle-Orléans, touchant à Pensagoula, Biloxi &c.

Ce nouvel arrangement sera ponctuellement observé, pendant le reste de la saison.

Tous les esclaves qui passeront à bord de ce bateau, devront être expédiés à la Douane, et tous les effets sont aux risques de ceux auxquels ils appartiennent.

Pour passage s'adresser au capitaine Barker.

Toutes les provisions, ameublement &c. devront être envoyés à bord, Vendredi, si l'on tient à les voir embarquer. Des effets particuliers devront être envoyés ce jour-là, ou le Samedi matin.

S'adresser à la Nouvelle Orléans, à JOHN KILSHAW.

A Pensacola, Jennison & Foster.

20 juillet A la Mobile, à Talcott Irwin & Co.

Pour Manchester, Yazoo, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et bon marcheur BRIDGEWATER, capitaine W. H. Wright, destiné à servir de paquebot régulier, reçoit son fret et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord au quai de la rue de la Commune, ou à HYDE & COMSTOCK

29 juil 52, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le beau steamer MORAVIAN, capitaine J. O. Dunn, ne calant que peu d'eau, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville, ou à HYDE & COMSTOCK,

27 juillet No. 52, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur MONMOUTH, ayant une chambre sur le pont, capitaine Eastman, partira sous le plus bref délai, pour ce port et les endroits intermédiaires, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à EASTMAN & BROTHERS,

25 juillet No. 30, Vieille Levée.

A VENDRE.

Le nouveau et beau bateau à vapeur GONDOLA, construit en bois de première qualité, il cale environ 100 tonneaux, et a été construit pour la navigation des basses rivières, et conviendra pour le commerce de la Rivière Rouge, des Attakapas, Opélousas, Alabama, et Texas; il ne tire que 24 pouces d'eau, avec son bois à bord, et ses bouilloires pleines. Les conditions de la vente seront avantageuses. S'adresser à

20 juillet—3 1pa JOHN McDONOGH.

POUR LIVERPOOL.

Le navire MANCHESTER, cap. Boswell, de marche supérieure, ayant un chargement entier engagé, partira sous peu.—Pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

29 juillet No. 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

LE beau brick VERNON, fin voilier, cap. Murphy, partira sous le plus bref délai, pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE.

29 juillet No. 90, rue de la Commune.

POUR NEW YORK.

Le beau navire fin voilier CRATON, capt. Pecknor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, a besoin de 200 balles coton pour le compléter. Pour fret, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,

27 juillet 93, rue de la Commune.

POUR COWES—Le beau navire neuf Daniel Webster, capitaine Sawer, partira immédiatement. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

22 juil L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Philadelphie—Le superbe brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kelly, ayant à bord la plus grande partie de son chargement, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,

22 juil 14, rue Bienville.

POUR BOSTON—La belle barque fine voilière Henry, capitaine Sneel, ayant une grande partie de son chargement allant à bord, partira sans délai. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

22 juil 93, rue de la Commune.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire de première classe, fin voilier et tirant peu d'eau OCTORARA, capitaine Deacon, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement; pour les conditions du fret et passage, ayant des chambres très aérées, s'adresser au capitaine, ou à

11 juil BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Pour St Yago de Cuba, ou pour tout autre port des Antilles—La goëlette AI. fine voilière, doublée et chevillée en cuivre LADY HOPE, capitaine Amoux; s'adresser à KOHN, DARON & Co.,

29 juin no. 28, rue Bienville.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société existant ci-devant entre les soussignés sous la raison de Samuel Thompson & Co. en cette ville, a été dissoute d'un consentement mutuel le 1er juin 1837.

Ceux ayant des réclamations contre ladite société devront les présenter à Samuel Thompson ou à Richard Charles, qui sont dûment autorisés de régler les affaires et d'user de la signature de la société pour la liquidation seulement, et auxquels ceux qui doivent à la société sont requis de payer.

SAM'EL THOMPSON,
SAMUEL COMLY,
RICHARD CHARLES.

Nlle Orléans, 24 juillet 1837. 27 juil—6

MAIS—900 sacs mais en débarquement du steamer Moravian, à vendre par

27 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

SAINDOUX—Quelques barillets saindoux, qualité supérieure, en débarquement du steamer Hail Columbia, à vendre par

27 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

MAIS—200 sacs maïs, en débarquement du steamer Hail Columbia, à vendre par

27 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

HUILE de Palma Christi—50 barils Huile de Palma Christi, marque du Dr. Baker No 1, à vendre par

27 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

BOEUF—50 barils Bœuf, prime, à vendre par

27 juil HEFFORD & SORGENFREY.

WHISKEY—100 barils Whiskey, à vendre par

27 juillet JOSEPH LANDIS & Co.

14, rue Poydras.

TABAC EN FEUILLES—150 balles Tabac en feuilles, de la Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 27 juillet

SAINDOUX—49 barils et 160 barillets Saindoux de belle qualité, à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.

27 juillet 14, rue Poydras.

BILLETS du Mississippi à vendre et à acheter, par ROBINSON & Co.

27 juillet 45, rue du Camp.

BILLETS de l'Alabama à vendre et à acheter, par ROBINSON & Co.

27 juillet 45, rue du Camp.

ESPECES en demande, par ROBINSON & Co.

27 juillet 45, rue du Camp

TABLES A OUVRAGE—Deux superbes Table à ouvrage, à vendre par HENRY HART,

15 juillet 94, Vieille-Levée.

DEMANDE D'UN DOMESTIQUE—On peut obtenir du comptant pour une négresse qui serait une bonne domestique, et âgée de 25 à 30 ans, garantie et bien recommandée, en s'adressant au No 18, rue Poydras. On ne ferait aucune objection à l'acheter si même elle a un enfant, de 8 à 10 ans.

25 juillet

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE.

A VENDRE plusieurs gentaines de bouteilles du sirop ci-dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce précieux remède, à la Nouvelle Orléans.

A. A. PEYCHAUD.

Nota: Il y des directions dans les langues française, anglaise et espagnole, pour chaque bouteille. 24 m

AVIS AU PUBLIC.

MESSIEURS J. Vayé et J. M. Doucet, pharmaciens-chimistes, successeurs de M. Biguelet, [illegible] ci-devant rue des Ursulines, ont établi leur pharmacie, rue Royale, No. 236, entre les rues Du-[illegible] et St.-Philippe. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront chez eux des remèdes frais et du premier choix; et leurs officines sont disposées de manière à répondre aux [illegible] compliquées de leur profession. 29 juillet—3

TRAITES—Traites sur Baltimore, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par

1 août [illegible]

Ventes par le Shérif.

Manuel Andry contre L. U. Gaignet.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le Mercredi 30 Août prochain, à une heure de relevée,

Huit lots de terre, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sur un plan de lots, déposé dans l'office de Félix de Armas, notaire public, et annexé à un acte de vente passé par Manuel Andry à Alexander Lazarus: le lot No. 5, mesure 60 pieds de face du fleuve, sur 200 pieds de face à la rue Manuel, borné du côté du chemin public, par le lot No. 6, et du côté de la rue Manuel, par le lot No. 7. Le lot No. 6, mesure 60 pieds de face au fleuve sur 200 pieds de profondeur, borné à droite par le lot No. 5, à gauche par la ligne qui le sépare de l'habitation des dames Religieuses, et dans le fond par partie du No. 7. Ensemble la bâtisse en face des dits lots No. 5 et 6.

Les lots No. 7, 8, 9, 10, 11 et 12, mesurent chacun soixante pieds de face, à la rue Manuel, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 12, à profondeur de 120 sur la ligne de l'habitation [illegible].

Conditions comptant. En monnaie des Etats Unis ayant cours légal. FRED. BUISSON,

26 juillet Shérif.

Madme. Tibljer vs. Milton Dally.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 28 août prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, encoignure des rues Bagatelle et Bons-Enfans, mesurant soixante pieds de face à la rue Bagatelle, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfans (mesure française), ensemble les édifices qui y sont.

Conditions, comptant—Suffisamment pour payer $927 77 2/3 avec les intérêts et les frais, et $927 77 2/3 payable le 9 décembre 1837.

27 juillet FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—J. M. Ducros contre Joseph Jolly—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi 26 août prochain, à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet formé par les rues St. Bernard, Annette, Urquhart et Girod, désigné par le numéro 45 sur un plan dressé par J. Pilié daté le 10 novembre 1809, déposé en l'office de J. N. Duncan, jadis notaire public; le dit lot désigné par le No. 46 sur le plan figuratif déposé dans le bureau de Jos. Cuvillier notaire public, pour recours après avoir été paraphé, ne varietur par les parties et le notaire pour l'identifier.

Le dit lot mesure (mesure française) 35 pieds six pouces sur la rue Annette, sur 101 pieds et 7 lignes de profondeur; également 25 pieds 6 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du no. 21.

Conditions, de la vente: $118.75, avec intérêts depuis le 6 mai, les frais de saisie, frais de poursuite comptant; la balance à 12 mois à dater du 3 septembre 1836.

29 juillet FRED. BUISSON, Shérif.

Zénon Orso contre veuve Louise Chenet Orso.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire—Il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi 26 Août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé, rue St Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mlle. Nancy O'Hara, de l'autre et dans le fond, par celle de Mme. veuve C. Garcia. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.

25 juillet FRED. BUISSON, Shérif.

J. B. & R. Marigny vs James Gottschalk.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 26 août prochain, à une heure de relevée, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Trois lots de terre situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés par les numéros 117, 163 et 186, sur le plan original du dit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer, le 17 juin 1833 et déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire public.

L'îlet No. 117 est compris entre les rues Vertu, Musique, et Force et la Promenade Washington, et mesure 300 pieds de face à la rue Musique et à la Promenade Washington, sur 253 pieds de face aux rues de la Force et de la Vertu.

L'îlet No. 163 est compris entre les rues Arts, Vertu, Peintres et Force, et mesure 300 pieds de face aux rues Arts et Peintres et 250 pieds de face aux rues Force et Vertu.

L'Ilet No. 186 est compris entre les rues Peintres, Vertu, Force et Promenade Franklin, et mesure 300 pieds de face à la rue des Peintres et à la Promenade Franklin, sur 253 pieds de face aux rues Vertu et Force.

2o. Sept lots de terre au faubourg Delord, de cette ville, désignés sur le plan par les Nos. 258, 259, 260, 261, 262, 263 et 264:

Lots Nos. 258 à 261, sont contigus, et mesurent chacun 25 pieds de face, à la rue Magnolia sur 125 pieds de profondeur.

Le lot No. 262 forme l'encoignure des rues Magnolia et Cypress et mesure 37 pieds de face à la première rue sur 125 pieds de face à la dernière.

Le lot No. 263 mesure 37 pieds de face à la rue Locust sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Cypress de la quelle il forme l'encoignure.

Enfin le lot No. 264 contigu au précédent, mesure 25 pieds de face à la rue Locust sur 125 pieds de profondeur. Conditions comptant.

22 juillet FRED. BUISSON, Shérif.

Louis A. Lemoyne contre James R. Putnam.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire—Il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi 26 Août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'une des encoignures, formées par les rues St. Joseph et Foucher, au faubourg Ste. Marie, désigné par le No 5, et mesurant (mesure américaine) trente pieds de face à la rue St. Joseph, sur 117 pieds et un pouce de profondeur, et face à la rue Foucher.

Conditions de la vente. Comptant pour payer $2000, avec l'intérêt à dix pour cent par an, depuis le 26 mai 1837, jusqu'à parfait paiement, 8% de frais de protet et les frais de l'action; $2000, payables le 28 mai 1838, $2000 payables le 28 mai 1839, à la condition que si ces paiemens ne sont pas ponctuellement effectués, les sommes respectives porteront un intérêt de 10 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. La balance s'il y en a une, sera payée aux termes nécessaires pour faire face aux payemens de trois billets fournis à F. W. Lea, s'élévant ensemble à $2000, et divisés en trois coupons chacun de $666, 66 2/3 payables à 18, 30 et 36 mois du 17 décembre 1836. FRED. BUISSON, Shérif. 25 juillet

VINS, THE, &c.—30 boîtes Thé de Hyson Skin, 30 do. de Young Hyson, 25 demi-boîtes ditto, 60 petites boîtes de livres dito dito, 50 caisses Thé d'Hyson en boîtes de ferblanc, 125 caisses Moutarde française, 50 quarts de pipes Vin des Canaries, 34 dito Vin de St. Lucar, 12 dito Vin Madère de Marseille, 1 pipe et vieux Vin de Sherry, 2 pipes Madère L. P., 2 demi-pipes dito, 4 demi pipes vin St. Lucar, 250 caisses vin de St Estèphe Médoc, à vendre par

COIT & Co. No. 20 rue de la Douane.

PARFUMERIE—25 caisses eau de Cologne de Lavande et des Farmers, savon de toilette, pomades et crêmes de Perse, huile Macassar, philtres, fluide de Java et de Georgie, poudre de Gustaud et domestique, à vendre par J. VATINEL,

27 juillet rue Conti, No. 21

PORCELAINE—34 caisses blanche unie, à vendre par J. VATINEL,

27 juillet rue Conti, No. 21.

50 BARILS Vin doux de Malaga, 150 barillets Malaga doux, 1000 quarts de caisses Raisins en grappes, 60 sacs Café de la Havane, à vendre par A. MADE MIRANDA,

27 juillet rue St. Louis.

TETES de Porc—50 boucauts têtes de porc, de Cincinnati, à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.

25 juillet—6 14 rue Poydras.

FARINE—100 barils farine superfine, supérieure récemment reçus, à vendre par

18 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

JAMBON—15 futailles jambons de Cincinnati, en magasin, à vendre par

18 juillet, HEFFORD & SORGENFREY.

GRAISSE—45 barils, en magasin, à vendre par

18 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

SANGSUES.

PLUSIEURS milliers de belles et bonnes Sangsues à vendre à la pharmacie du soussigné.

A. A. PEYCHAUD,

6 juillet Rue Royale, No. 123.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.

P DELAHOUSSAYE,

16 mars W MERRYFIELD.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseignes et de bâtimens, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tacheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils previennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 19 av

RESIDENCE D'ETE.

LE prix suivant ont été établis pour la pension à la maison de résidence de St. Joseph:

Nourriture et logement par mois	$45 00
Nourriture et logement pour un seul jour	2 50
Nourriture et logement pour une semaine	14 00
Nourriture, sans logement, par mois	20 00
Diners, par mois	20 00
Diners pour les visiteurs et invités	1 00
Déjeuner et Souper, [chaque]	75
Logement	
Nourriture pour domestiques par mois	20 00

ROBERT ARMSTRONG.

St. Joseph, 1 mai 1837. 17 juin—1m

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtimens, rue de la Bourse no 24, près de la poste.

Les soussignés, espèrent par leur activité et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude. 28 av

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de du Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faites sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de quelques années suivi avec succès, qui a été difficile, des titres à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celles des cavités osseuses voisines, la perforation de la voûte du palais et de la voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste opérateur. 5 mai

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

LES soussignés viennent de recevoir par le paquebot Orléans un nouvel assortiment de brosses pour habit, à manches longs, miroirs pour la bouche, de peignes à décrêter, pincettes, fer à friser, des tapis, brosses à dent, peintures, cure d'oreille, huile à tisser et de Macassar, cuir à rasoir, rasoirs de Washington, peignes, étrilles, toile blanche, ficelle, bourses, encre de la couleur rouge et noire, bagues en or, de [illegible], bracelets pour dame, etc., à vendre par

POLLARD & GREEN.

13 juin rue de Chartres no 53.

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 juin

BRIQUES—100,000 briques du Lac, de bonne qualité, à vendre par WILLIAM ROMAN,

18 juillet No. 160, rue du Bassin.

FOIN—300 balles de foin du Nord, actuellement à bord du brick Catherine, à vendre par

GEORGE BEDFORD,

1 juillet 36 rue Bienville.

Ventes par le Shérif.

Richard Murphy contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu aux enchères, encoignure des rues du Camp et Gravier, le mardi 12 sept 1837, à 10 heures du matin:

Une quantité de meubles, linge, vaisselle, couverts d'argent, vins, liqueurs etc, composant le fond du Commercial Exchange, ci devant tenu par le sieur Richard Murphy.

Egalement le bail de la maison, expirant avant le 1er novembre 1839. Le tout faisant partie des propriétés cédées par l'insolvable ses créanciers.

Conditions comptant.

1er août FRED. BUISSON, shérif et syndic.

COUR DE DISTRICT—Jean Durand contre James Wright—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 26 août, prochain, à une heure de relevée,

Un morceau de terre situé en cette ville, faubourg Marigny, rue des Français entre les rues de la Victoire et Moreau, ayant mesure américaine, soixante deux pieds deux pouces six huitièmes de ligne de face à la dite rue des Français, avec cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot désigné sur le plan du faubourg Marigny par le No 194 et de l'autre côté par la propriété maintenant ou ci devant à Séverin Latapie h. c. l.

Conditions de la vente, $2,525, avec les intérêts depuis le 19 juin 1837 jusqu'à parfait paiement à raison de 8 pour cent l'an, les frais de protet, trois piastres frais de copie de vente ainsi que les frais du procès, payable comptant, et $2,525, payables le 19 décembre de la présente année.

29 juillet FRED. BUISSON, shérif.

Alexandre Milne contre John Parks.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 6 septembre prochain, à une heure de relevée:

Trois îlets de terre situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain en cette paroisse, désignés sur le plan dressé le 18 mai 1831, par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat et déposé en l'office de C. Pollock, not. pub. par les nos. 216, 217 et 236, mesurant au pied français, comme suit, savoir:

1o. L'îlet no 216, 300 pieds de face sur chacune des rues suivantes, c. a. d. l'Avenue d'Edimbourg, les rues Bruxelles, Dublin et Varsovie entre les quelles il est compris.

2o. L'îlet no 217 mesure 300 pieds à l'avenue d'Edimbourg et aux rues Varsovie, Dublin et Havane.

3o. L'îlet no 236 mesure 300 pieds de face aux rues Dublin, Varsovie, Vienne et Havane. Chacun de ces îlets contient douze terrains.

Conditions comptant.

1er août FRED. BUISSON, shérif.

John Alexander contre Miss Jane Hussey Gaunt.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie exécutoire à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mardi 5 septembre prochain, à une heure de relevée.

La négresse nommée Leda âgée d'environ 32 ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Condition comptant.

1er août FRED. BUISSON, shérif

Alexandre Milne contre Henry Wahrenberger.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 6 septembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés dans la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain, et désignés sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 18 mai 1831 et déposé en l'office de C. Pollock not. pub. par les nos. 3 et 4 de l'îlet no 133, ayant mesure française les dimensions suivantes, savoir:

Le lot no 3 a soixante pieds de face à la rue Frankford, entre l'avenue de Londres et la rue Havane sur 150 pieds de profondeur, et le lot no 4 contigu au précédent, a 60 pieds de face à la rue Frankford sur 120 pieds de profondeur.

Conditions comptant.

1er août. FRED. BUISSON, shérif.

Richard Murphy contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi 2 septembre prochain, à une heure de relevée, les esclaves et après désignés, savoir:

Charles et sa femme Molly,
Alexandre, Edouard, Patsey,
Marie Jeanne et son enfant Mary Ann,
Marie Louise, Liddie et son enfant James.

Faisant partie des propriétés cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions, comptant. FRED BUISSON,

1er août shérif et syndic.

Rountree et Harbaugh et autres contre J. B Michon, pour une cession forcée.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, le samedi 2 septembre prochain à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, à une heure de relevée.

La négresse Céleste, âgée d'environ 32 ans, sa fille Hyacinthe âgée d'environ 10 ans.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave sera du prix de l'adjudicataire des l'adjudication, et ne sera livrée qu'après l'accomplissement des conditions. FRED. BUISSON,

1er août shérif.

Alexander Milne contre James B. Doyle.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Mercredi 6 Septembre prochain, à une heure de relevée.

Quarante-quatre lots de terre, situés en la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain en cette Paroisse, désignés sur le plan original de la dite ville, dressé par L. Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 18 mai 1831, déposé en l'office de C. Pollock, notaire public, par les Nos deux, trois, cinq, six, sept, huit, neuf et dix dans l'îlet No. 29. L'îlet entier No. 242, contenant 12 terrains; l'îlet entier No. 111, contenant 12 terrains; l'îlet entier No. 253, contenant 12 terrains; ayant les dimensions suivantes, savoir:

1o. Les lots Nos. 2, 3, 5, 7 et 10, mesurent chacun 60 pieds de face, à la promenade Franklin, sur 126 pieds six pouces de profondeur. Le lot No. 2, forme l'encoignure de la rue Columbia, et le lot No. 10, forme l'encoignure de la rue Frankford.

2o. Les lots Nos. 6, 8 et 9, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue des Peintres, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No. 9, forme l'encoignure de la rue Frankford; les dix-huit lots font partie de l'îlet No. 29.

3o. L'îlet No. 111, mesure deux cent quatre vingt-dix pieds à la rue Dublin, la même dimension sur la rue Vienne, 300 pieds de face à la rue des Lapins, et la même dimension à la rue des Chevreuils.

4o. L'îlet No. 242, mesure trois cent pieds de face sur les rues suivantes, savoir: Vienne, Hambourg, Presbourg et Madison, etc.

5o. L'îlet No. 253, mesure, 290 pieds, 6 pouces de face à la rue Vienne, la même dimension à la rue Presbourg, 300 pieds sur la rue de l'Union et la même. la face de la rue Bagatelle. Conditions comptant.

1er août FRED. BUISSON, Shérif.

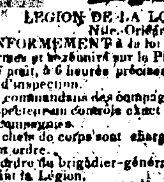

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle.-Orléans, le 27 juillet 1837.

CONFORMEMENT à la loi la Légion urendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 27 août, à 6 heures précises du matin pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies devront remettre au major les contrôles exacts du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J. B. Plauché, commandant la Légion,

1er août D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

Aux Teneurs d'Auberges et Hôtels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hôtels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Il ont à leurs entrepôts, du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché:

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 800 barils Goudron, en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

VIN DE MALAGA—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART,

15 juillet 38, Vieille-Levée.

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de Philips & Hart, est dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la maison seront liquidées au No 12, rue Bienville. J. W. PHILIPS,

15 juil—10 HENRY HART.

AVIS—M. Henry Hart, de la raison Philips & Hart, est seul autorisé à faire le recouvrement des créances de l'ancienne maison Philips & Hart. Il est aussi chargé de la liquidation des affaires de ladite société. J. W. PHILIPS,

15 juil—10 HENRY HART.

TRAITES sur New York, à vendre par

WM. G. HEWES Co.

25 juillet 34 rue du Camp.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1600 piastres, attendu que le paiement dudit billet est arrêté.

19 mai—3m STERNS, LANGDON & Co

MESSRS. SMITH & ALLEN, ayant établi dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas, une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont fait un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter tous les affaires qui peuvent leur être confiées. Pour les renseignements, chez JAMES REED & Co,

THOS. TOBY & Brothers,

20 mars—3m TURNER & WOODRUFF

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 24 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

PEET & NORTH,

16 mai rue de Chartres No 13

PAPIERS pour tenture, d'un nouveau genre—CHEVALIER, peintre et marchand de papiers peints, rue de Chartres, no. 175, vient de recevoir un assortiment de beaux papiers des prix les plus modiques, jolis, galons, salles à manger, salles de restaurants, des collections de marines, vues de Suisse et chasses, les vues de Rome, jardin et parc français, chasse anglaise, les fêtes de Paris, les batailles d'Egypte, bataille d'Austerlitz, chasse au tigre, Roland le furieux, les 4 saisons, le Panorama de Lyon, etc; papiers satinés, veloutés, bord, etc.

Il entreprend toujours la peinture et le collage des papiers au plus juste prix. 22 juil—3m

LA société qui a existé jusqu'à ce jour pour le restaurant connu sous le nom de "Restaurant des Quatre Saisons" est dissoute, d'un consentement mutuel; Postalova, l'un des associés est chargé de la liquidation des affaires.

[illegible] DARGOUT & BASTALOMA.

[illegible]

27 juillet JOSEPH LANDIS & Co., 14, rue Poydras.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE DOLON h. d. c. l.—Vente par le register des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi, 14 septembre 1837, à 1 h. p.m., pour compte de la succession de feu Pierre Dolon, h. c. l., la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Deux terrains, situés rue de l'Union, entre les rues St. Jean Baptiste, et St. Avid, au nouveau faubourg Marigny, 3me Municipalité, ayant trente pieds de face et cent vingt pieds de profondeur, sur lesquels est une maison en bois sur sol, divisée en deux appartements, deux galeries et trois cabinets.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

10 août Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs par devant Louis Feraud, not. pub.

SUCCESSION DENIS—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 14 septembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu François Xavier Denis:

Un terrain, situé au faubourg Marigny, Troisième Municipalité, rue d'Amour, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à ladite rue d'Amour sur cent vingt pieds de profondeur; avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 août Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant Louis Feraud, not. pub.

Vente par le Register des Testamens.

SUCCESSION FANCHON f. c. l.—Samedi 19 août 1837, à 4 heures P.M. en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, seront vendus au domicile de feue Hélène Fanchon, f. c. l situé rue Français, entre les rues Bons Enfants et Morales, au nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité, les meubles meublants et autres effets appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

8 août Register des Testamens.

Succession de Moctezuma.

Vente par le Register des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu devant mon bureau, le jeudi, 17 août 1837, à 4 heures de l'après midi, pour compte de la succession de feu A. M. Moctezuma, une toilette d'homme, avec tous ses accessoires en argent, une montre en or, avec une chaîne d'or, et divers autres objets.

Conditions de la vente—comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 août Register des Testamens.

SUCCESSION DE DOYLE.

Vente par le Register des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 juillet 1837, il sera, le vendredi 1er. septembre 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'îlet numéro vingt-sept, borné par les rues du Canal, Freret, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le lot numéro cinq, et dans le fond par le lot numéro huit; le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 décembre 1832, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois, même année; ensemble avec toutes les dépendances; ce lot de terre est le même que ledit feu Thomas Doyle a acquis de John McDonogh, de cette ville, par acte au rapport dudit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1832.

Conditions de la vente: Un quart payable comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

29 juillet Register des Testamens

N. B.—L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant David L. McCoy, notaire public.

SUCCESSION DE RAMAGE—Vente par le Register des Testamens—Mardi le quinze août 1837, à midi à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre à moi rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du dix juillet 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de James Ramage décédé, l'esclave ci après décrit:

Un mulâtre nommé John, âgé d'environ neuf ans, laissé par le défunt de Jacob Hart fondé de pouvoir de Léon Hart pour acte au rapport de William Boswell notaire public le dix neuf novembre dernier, 1836.

Conditions comptant

W. F. C. DUPLESSIS,

13 juillet Register des Testamens.

SUCCESSION DE RISINGSON—Vente par le register des testamens—Vendredi le vingt cinq août 1837, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un décret rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 24 mai 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Benjamin B. Risingson, décédé, l'esclave nommée CHARLOTTE, âgée de vingt cinq ou vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

22 juillet Register des testamens.

SUCCESSION DE DOLON h. c. l.—Vente par le Register des Testamens—En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, il sera, le jeudi, 24 août 1837, à 4 heures de l'après-midi, vendu à l'encan au nouveau faubourg Marigny, 3me. municipalité, rue de l'Union, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avid, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Pierre Dolon, homme de couleur libre—Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

10 août Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Gregory Byrne a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Cannon, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

10 août Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Léon Ach a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Wiel, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.

10 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

COUR DES PREUVES—Attendu que Rhoda Jones, veuve de Andrew H. Adams a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Andrew H. Adams, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition—Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

10 août Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Fairrent, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Pringault, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 août Reg. des Testamens.

Succession de Eliot.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michael Collins, curateur de la succession de feu George Elliott, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 août Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Denis Charmoy a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Pringault, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 août Reg. des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis David Cousin a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Pringault, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 août Reg. des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Théophilus Beatty a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Riley, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

1er août Reg. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lorenzo—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Christoval Salazy, exécuteur testamentaire de feu Manuel Lorenzo, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

29 juillet Register des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Henry. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henrietta Henry f. c. l., veuve de William Henry h. c. l. et administratrice de la succession dudit Henry, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

29 juillet Register des Testamens

AVIS—Le public est par le présent averti que [illegible] [illegible] COBB, [illegible] charbon de terre de Pittsburg [illegible] Ouest.

[illegible]

27 juil—3 JOHN [illegible] No. [illegible], Place d'Armes.

[illegible] Paniers vides [illegible] à vendre par (3 août) R. GRONING & C

A LOUER.

Deux Maisons en briques à deux étages, Nos. 140 et 144, rue du Bassin, situées près du vieux Bassin; un an donnera possession le 1er. août. S'adresser à W. ROMAN,

18 juillet No. 160, rue du Bassin.

A LOUER

l'Hôtel de l'Amérique du Nord, encoignure de la rue Bienville et du Chemin Public. S'adresser à M. MUSSON,

11 juillet—7 Nos. 1er 8 rue Royale.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à SALOMON COHN, à Carrollton.

24 juin

A LOUER—Une jolie maison de maître très commode, située sur le chemin du Bayou, à peu de distance de la rue des Remparts, composée de 9 appartements avec cuisine, écurie, jardin, etc. S'adresser pour le prix, et les conditions à M. MAHER,

13 juin no 16, rue Poydras.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 168. La situation est un des plus agréable, les appartements sont beaucoup bien divisés.

10 juin S. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison, avec cuisines et maison, située no 68, rue Royale près la rue Bienville, le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shérif.

10 juin FRED. BUISSON, shérif.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin, dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à

3 juin H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, actuellement occupé par Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire, aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser par lettre, à M. A. ROBERT LAYTON,

29 juillet No. 33, Vieille Levée.

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus du notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.

26 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à le mai. JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Deloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2 pm

AVIS.

L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception de pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge; c'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures que jamais.

1 av—1o J. K. HAMILTON.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.

LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes que, par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, la demande qui leur a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et les dits actionnaires sont en outre

Notifiés que:

ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville une demande des paiemens suivans sur les actions qu'ils possèdent, savoir: deux piastres par chaque action, payable le 1er. septembre prochain; deux piastres par chaque action payable le 1er. décembre prochain; et deux piastres par chaque action payable le 1er. mars prochain.

En conséquence, il est résolu que le secrétaire de cette compagnie notifiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la sixième section de la charte, il leur est loisible de suspendre chacun des paiemens exigés sur le fonds capital de ladite compagnie pendant le terme de soixante jours, à partir de la date pour laquelle le dit paiement est exigible, sous la condition expresse, toutefois que l'expiration dudit prolongement qu'il n'est pas régulièrement fait à ce que l'action ou les actions sur lesquelles le dit paiement aurait dû être fait sont et demeurent confisquées en faveur de la compagnie, les dispositions de la charte étant formelles et positives à ce point. C'est pourquoi en conformité à la dite demande, tous ceux des actionnaires de ladite compagnie qui jugeront convenable d'ajourner les paiemens sur leurs actions respectives, dans cet espace de soixante jours seront tenus de l'avoir notifié par écrit au secrétaire de la compagnie pour chaque action demandé pour le 1er septembre prochain, peu, en vertu de la section sixième de ladite charte, être ajournée jusqu'au 31 oct. prochain; que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er décembre prochain peut être ajourné jusqu'au 30 janvier, et le paiement des deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. mars prochain, peut, être ajourné jusqu'au 30 avril prochain.

A. R. McNAIR—secr.

24 juin

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.

Le 10 juin 1837.

Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.

JAMES B. MARKS,

13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 21 juin,

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF,

22 juin caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 10 juillet au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J Tricou et Ls Dusuau de la Croix.

Par ordre des commissaires.

6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction.

J. B. S. ST. AMAND,

16 mars Secrétaire pro-tem.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 2me. municipalité, suite de la mairie. Par ordre de la direction,

J. B. S. ST. AMAND,

16 mars Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerciale. 3 nov

A VENDRE—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'Ile de Curse, à l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie.

Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié. Th. GAILLARDET.

6 juin—qj

LES soussignés offrent à vendre, un assortiment général de Marchandises pour le marché mexicain.

488 pièces Toile de Dundee, pour emballage,
41 pièces Toile d'emballage du Kentucky,
50 rouleaux cordages du Kentucky,
22 boucauts eau de-vie supérieur, du Old London Dock,
50 caisses Hockheimer, 25 dito Liebfraun milch,
50 caisses Rudesheimer, 100 dito Niersteiner,
130 paniers champagne, marque de Joly,
200 paniers Nectar Mousseux, marque de Lambert & Co.
100 paniers vin de Perdrix,
50 douzaines vieux vin de Porto et de Sherry.

W. F. VIGERS & CO.

13 juillet—12 No. 30, rue Bienville.

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçu et à vendre au No. 110, rue de Chartres.

8 juillet

LIQUEURS—20 caisses Liqueurs superfines, de la Martinique, à vendre par

A. CAPDEVIELLE & Co.

8 juillet Rue Toulouse, no. 19.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,

A méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no. 187, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

EAU DE SELZ—Cette boisson est agréable et saine pendant les chaleurs, quelques douzaines seulement à vendre par J. E. LOREILHE,

15 juin encoignure Royale et Douane.

ON DEMANDE A LOUER—Un nègre d'environ 20 ans, pour travailler dans un magasin de grosserie. S'adresser de suite à. J. E. LOREILHE,

15 juin encoignure Royale et Douane.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras,

15 juin SALOMON COHN.

E. H. BRUNET, Encanteur.

TIENT SON BUREAU AU

No. 91 Rue de la Commune.

[illegible] avril—3m

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère et Champagne—Eau de vie en demi et quarts de pipes, de Demon, Dupuy et autres; Guignolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Day & fils de Rotterdam—1000 boîtes de Sardines à l'huile de Colin—quelques caisses conserves et autres assortiments de marchandises commandées en ordre et à demande—quelques marchandises envoyées. LATASTE & BRULATOUR

6 juillet 19 rue St. Louis.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapigre & Co, rue Toulouse, No. 27.

246 caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité, 186 surons Tabac en feuille de Manzanillo, 200,000 cigares de la Havane, de différentes qualités. 5 juillet

[illegible] GRANT & CO [illegible]

[illegible]

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—No 9850—Présent l'honorable Charles Maurian.—Joseph Sauvé contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable, ait lieu en l'étude de M. [illegible], notaire public, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, 29 juillet 1837.

ARMAND GUYOL,

1er août—3 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présent l'honorable C. Maurian juge. no 9857. F. Viffior Bienvenu contre ses créanciers, et les créanciers de V. Bienvenu et Bringer. Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de L. H. Feraud, not. pub. le samedi 2me jour de septembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvables, et en même tems, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues.

Nouvelle Orléans le 31 juillet 1837.

Signé CHARLES MAURIAN, juge.

Par ordre de la Cour.

ARMAND GUYOL,

1er août—3 député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, —Présent l'honorable Ch. Maurian, juge.—No. 9858—Berthau Delreich contre ses créanciers, et les créanciers des créanciers de Vay. Peltz, Delreich & Co. La cession de propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné que une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. F. Grima, notaire public, le mardi 29me jour du mois d'août, courant, afin de délibérer sur leurs affaires, et en même temps, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues; il est ordonné que Mr. J. W. Smith, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, le 28 juillet 1837.

Ch. MAURIAN, juge.

1er août—3 ARMAND GUYOL, dep. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—John Walker contre ses créanciers.—La cession des propriétés de l'insolvable, ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. J. B. Marks, notaire public, le lundi 28me jour du mois d'Août prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en attendant, toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues; Mr. C. M. Randall, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de l'honorable Charles Watts, Juge de la Cour ci dessus. Le 22 Juillet 1837. F. LE BLANC,

1er août—3 lps. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No 9851—Simeon Enard, h. c. l. contre ses créanciers.

[Pour un atermoiement.]

Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu en l'étude de Mr Louis Feraud, notaire public, le mardi 8me jour d'août prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 27 juillet 1837.

Signé J. BERMUDEZ, juge, agissant en l'absence de l'hon. Charles Maurian.

Extrait des minutes. ARMAND GUYOL,

29 juillet—3 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District Judiciaire, James C. Johnson, contre ses créanciers.—La cession des propriétés de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers, ait lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le 28me jour du mois d'août prochain à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont, et demeurent suspendues. M. Wm. C. Micou, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Présent, l'honorable Charles Watts, Juge de la Cour ci dessus mentionnée.—Ce 22 Juillet 1837.

J. LE BLANC,

29 juillet—8t 1f. en 10. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district Judiciaire—George R. Rountree et Rountree & Godwin contre leurs créanciers. La cession de biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant J. B. Marks, notaire public, le lundi 28me jour du mois d'août, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur leurs affaires, et qu'en attendant et en même temps toutes poursuites contre les personnes et les propriétés de G. R. Rountree, et Rountree & Godwin, sont et demeurent suspendues. M. H. Lockett, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite Cour.—Ce 22 juillet 1837.

25 juillet—3-1 t l 10 j JOHN L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Je certifie que le 20 juillet 1837, jugement fut enregistré dans cette Cour, dans l'affaire de madame Abadie, Marguerite Brandin vs Bertrand Abadie son mari, dans les termes et chiffres suivans—No 9722—Madame Abadie, Marguerite Brandin, contre Bertrand Abadie son mari.—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur du défendeur contre le plaintif, et que les biens du ménage soient dissouts entre les parties, et que le plaintif paie les frais.

Nouvelle Orléans, le 1er. août 1837.

[Signé] CHARLES MAURIAN, Juge.

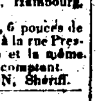

En foi de quoi j'ai apposé ma signature, et le sceau de la dite Cour de Paroisse, à la ville de la Nouvelle Orléans, le 2ème jour de mois d'Août, de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente sept, et de la 62ème année de l'Indépendance des Etats-Unis.

ARMAND GUYOL,

5 août—3 Député Greffier.

CREVASOL, frères, arrivant de Paris, peintres en voitures et enseignes, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de s'établir rue Ste. Anne encoig St. Claude. Ils garantiront aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance de leur peindre les voitures aussi bien que les meilleurs venant de N. York. Ils peindront de plus les appartemens, les lampes, et font généralement tout ce qui concerne leur état. 15 jt—10

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu des ordonnances de police, avis est donné qu'à compter de lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1er. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la troisième municipalité.

Le 26 juin 1837. D. PRIEUR, maire.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }

AU magasin d'Antoine Miraboud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—2 m

RUE BOURBON, No. 227.

INSTITUT

Polyglotte, Scientifique et Industriel.

Directeur: H. MAGNIN,

PROFESSEUR DE LETTRES ET DE SCIENCES.

(Extrait du Prospectus général.)

Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Ortographe; Grammaire générale—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hébreu, Grec, Latin:—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol:—Précis d'Histoire Ancienne; Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie;—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie;—Littérature;—Comptabilité;—Tenue des livres à Double comptabilité;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure. Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences; Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique:—Elémens de Mécanique, Dessins des machines; Alphabet de physique et de chimie—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES,

Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.

ECOLE DU SOIR,

Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.

H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour les personnes qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 juin

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,

Portrait, lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.

Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.

Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.

Vues de Paris, encadrées et en feuilles.

Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.

Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.

Académies et principes de dessin.

Explications du Maréchal Clauzel.

Crayons lithographiques, &c. &c. 20 juin—3m

ALIMENT VEGETAL appelé l'Indostane.

REÇU et à vendre à la pharmacie du soussigné, plusieurs douzaines boîtes de l'aliment ci-dessus; l'Indostane n'est pas une composition; c'est un aliment végétal, naturel, très léger et nourrissant, qui provient de la partie médullaire d'un palmier de l'Indostan. Les essais faits par les premiers notabilités médicales ont démontré qu'il est souverain, pour développer les forces des enfants à la mamelle, et quand elle tient lieu du sein de la mère, et qu'on ne peut pas employer d'aliment plus adéquat et plus analeptique dans les cas d'épuisement, pour les convalescents, contre les gastrites, les diarrhées, les catarrhes, les faiblesses d'estomac et toutes les affections de la poitrine. Mais, pour en obtenir des effets prompts et assurés, on doit en continuer l'usage avec méthode, et surtout avec régularité; en prendre au moins deux potages par jour, un le matin et l'autre le soir. Quelque faible que puisse être, on est assuré qu'ils ne pourront jamais l'estomac.

A. A. PEYCHAUD,

6 juillet Rue Royale, No. 123.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport, hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 4 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire.

Beaux Portraits d'Evêques, Evangiles et Cartes à tarots reçus par le navire Huntsville, de New-York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'écaille, et des qualités assorties; 1000 Eventails de Paris, 400 idem en soie; 20 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à jouer, à vendre par POLLARD & GREEN,

6 juillet No. 53, rue de Chartres.

A VENDRE.—Plusieurs Titres de Soldats et autres droits à des terres au Texas, concessions du gouvernement, à vendre par HENRY HART.

15 juillet 38, Vieille Levée.

EN débarquement du Huntsville, de New York, 40 barriques de Vin rouge, Médoc vieux. 26 balles foin, bonne qualité.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR.

EN débarquement du brick Versoi, venant du Havre, 150 paniers Vin de Champagne de Jolly, de qualité supérieure.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR.

[illegible] rue Poydras, entre les rues [illegible] [illegible] 15 juillet—15

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible] Fautes du soussigné le 6 du courant le jeune nègre nommé BOB, âgé de 19 ans, [illegible], ayant de petits yeux ainsi qu'une cicatrice de l'œil droit.

Il était vêtu, lors de son départ d'un pantalon de drap noir et d'une chemise rouge.

Le dit nègre a été acheté du dit Pierre, il y a environ deux mois, à M. Flesher, avocat à Vicksburg, Etat du Mississipi, et il est présumé qu'il cherche à s'embarquer pour y retourner.

Les commandans et capitaines de steam boats sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera le dit Bob, et le conduira chez le soussigné ou le logera dans une des geôles de n'importe quel état des Etats Unis.

P. COMMAGERE,

Faubourg Saulet, encoignure Apollon et Calliope.

2 août—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à quiconque ramènera ou logera dans une des geôles de cette ville, le griffe nommé DAVIS, de 5 pieds, remarquable, ayant la figure allongée, le nez mince et pointu, et son œil droit un peu fermé.

1er août—6 DOMINIQUE DUMAINE.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité, à Frascati, THOMPSON, griffe, se disant libre, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 10 pouces, figure allongée, ayant une cicatrice à travers du menton, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 29 juillet 1837.

F. BAYHI,

29 juillet—10 Chef de poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité, à Frascati, le nègre nommé EPHRAN LARKINS, se disant libre, âgé de 35 ans, taille 5 pieds 5 pouces et demie, figure ronde, ayant le petit doigt de la main droite coupé, prétendant d'avoir été caseé; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 29 juillet 1837.

F. BAYHI,

29 juillet—10. Chef de poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Frascati, le nègre nommé LEVEN DORATY, se disant libre, âgé de 30 ans, taille 5 pieds 7 pouces, figure ordinaire, ayant deux petites cicatrices près de l'œil droit, et ne parlant qu'anglais; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 29 juillet 1837.

F. BAYHI,

29 juillet—10 Chef de poste.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de l'esclave CÉCIL, qui est parti marron vers le 15 juillet. Il est de forte taille, et a la tête très chevelue. On l'a vu depuis son départ dans la rue Natchez. Il est âgé de 25 ans. Les capitaines de navires sont par le présent avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois. Ce nègre parle anglais et français.

29 juillet—1m. B. COQUET.

Détenu à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité, à Frascati, le nègre HENRY THOMSON, se disant libre, âgé de 21 ans, taille 5 pieds 5 pouces, figure ronde, peau rousse, ayant dos dos de la main une cicatrice de la main droite coupée. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 27 juillet.

27 juil—10 F. BAYHI, chef de poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité à Frascati EARL LANNON, mulâtre, se disant libre, âgé de 38 ans, taille 5 pieds 7 1/2 pouces, figure allongée, peau basanée; ayant des plaies aux deux jambes. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837.

F. BAYHI,

15 juillet—10 Chef de Poste.

$20 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, lundi 29 du mois passé, la négresse FANNY, âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds, face commune, parlant le français et l'anglais, elle a un mari connu sur le nom de Mey et qui demeure dans la partie inférieure de la ville, où l'on suppose qu'elle se tient. On est prévenu de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivi conformément aux lois de l'état.

9 juin WM. RO[illegible]

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron de l'habitation de M. A. Murat, près de Baton Rouge, il y a environ 6 mois, le nègre MANUEL. Il est noir, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une cicatrice sur le front, et très marqué par les fers. Dix jours après être parti, on l'a vu dans la campagne avec des pistolets; une mesure d'or et beaucoup de billets de banque, qu'il doit avoir volé ayant été employé pendant long temps à colporter des marchandises le long de la rivière en dessous de Baton Rouge, il a été sur le point d'être pris. On l'a vu il y a deux jours sur la levée, très bien habillé, et il a dit que les hommes du chaland qui l'avaient amené de Baton Rouge devaient l'emmener à Cincinnati. Il est rusé, persuasif, il parle anglais et français et passera infailliblement sous les papiers nécessaires.

L'attention des capitaines et des propriétaires de steamboat est appelée sur ce avis; la récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ce nègre à la geôle. 25 mai

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3me. Municipalité, à Frascati, le nègre nommé John Collins, se disant appartenir à M. Marsoudet, avocat, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds, 1 1/2 pouces, figure ordinaire, ayant des yeux gris, et une petite cicatrice sur le front au dessus de l'œil droit, et parlant l'anglais et le français et se disant charpentier. Avis est donné au propriétaire de le retirer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 20 juillet 1837.

20 jt. F. BAYHI—Chef du poste

DETENUE à la geôle de la Paroisse Jefferson, une griffonne de couleur foncée, nommée MARY ANN, elle est âgée d'environ 20 ans, et mesure 5 pieds de taille, cheveux épais; elle porte un anneau à son oreille gauche, elle se dit libre. Le propriétaire est invité à la réclamer en se conformant à la loi.

20 juillet—3 M. J. GARCIA.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-Coton de la Levée.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1837.

CINQUANTE piastres de récompense pour quiconque arrêtera le nègre ALFRED BRYAN, qui s'est enfui mardi dernier; il est âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 6 ou 8 pouces, teint bien foncé, il a le regard en dessous et marche courbé—Il a une brûlure sur la jambe droite un peu au dessus de la cheville, et une tâche blanche au milieu de l'œil gauche; on suppose qu'il cherchera de partir à bord de quelques bâtimens.

Les capitaines de navires et de bateaux sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

22 juillet—6 D. F. OUEX, secrétaire.

Bateau à vapeur Columbia.

AVIS est donné que toutes les réclamations légales contre ce bateau doivent être présentées sous dix jours, soit au soussigné ou à Wm. Chalvert, de la Mobile, autrement elles seront non admises.

SOLOMON HIGH,

1 août No. 29, rue du Camp.

Steamboat Merchant, et le navire à vapeur Cuba.

AVIS est donné que toutes réclamations contre ces deux navires, doivent être présentées au soussigné, approuvées par leurs capitaines respectifs, dans dix jours à partir de cette date, ou elles ne seront pas comptées, les dits navires seront ces conditions.

JOHN KILSHAW, Jr. Agent,

25 juillet—6 No. 16 Exchange Place.

500 Doublons or, espagnols; 2000 souverains, à vendre par ROBINSON & Co,

3 août 45 rue du Camp.

ARGENT et toute espèce de monnaie sans cours à acheter et à vendre par

ROBINSON & Co.

3 août 45 rue du Camp.

SUCRE—250 boucauts sucre première qualité, à vendre par COIT & Co.,

3 août No. 20, rue de la Douane.

BILLETS de la banque des Etats-Unis, à vendre par ROBINSON & Co.

3 août 45, rue du Camp.

$4000 En billets de la banque des E. Unis, à vendre par ROBINSON & Co.

3 août 45, rue du Camp.

CHECKS de Banque à vue, sur New-York, pour de $500 et $1000, à vendre par

ROBINSON & Co.

3 août 45, rue du Camp.

SUCRE—180 boucauts Sucre, sur une habitation à 54 milles au-dessus du fleuve, à vendre par

W. F. VIGERS, & Co.

27 juillet No 30 rue Bienville.

FRUITS à l'Eau de vie—20 caisses Prunes, à vendre par J. VATINEL,

27 juillet rue Conti, No 21

A LOUER.

LE haut de la maison occupée par M. Wm. Roswell, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser à EDWD. GOTTSCHALK,

25 juillet No. 106, rue de Chartres.

DOUBLONS Espagnols—300 Doublons à vendre par ROBINSON & Co.

25 juillet No 45, rue du Camp.

VIN de Champagne—250 paniers champagne d'une qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par

KOHN, DARON & Co.

20 juillet No. 28 rue Bienville.

KIRSCHWASSER—100 Caisses en magasin et à vendre par KOHN, DARON & CO.

20 juillet No. 28, rue Bienville.

VIN de Madère, de la Sicile—5 boucauts, et 14 quarts barriques madère de la Sicile, de la marque de Ingham L P, en magasin et à vendre par

KOHN, DARON & Co.

20 juillet No. 28 rue Bienville.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—? pipes Eau-de-vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par

KOHN DARON & CO

20 juillet No. 28 rue Bienville.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par

ROBINSON & Co.

20 juillet No. 45, rue du Camp.

BILLETS du Mississippi à vendre par

ROBINSON & Co.

20 juillet No. 45, rue du Camp.

BILLETS de l'Alabama à vendre par

ROBINSON & Co.,

20 juillet No. 45, rue du Camp.

BILLETS sans cours, à vendre par

ROBINSON & Co.

20 juillet No. 45, rue du Camp.

ESPECES en demande, par

ROBINSON & Co.

20 juillet No. 45, rue du Camp.

BEURRE—135 barils de Beurre frais de l'Ohio en débarquement et à vendre par

LAVILLEBEUVRE & WALTON.

20 juillet No. 17, rue des Magasins.

TAMARIN—15 barillets de la Jamaïque, en débarquement et à vendre par

QUARLES & CO.

20 juillet No. 26, rue de la Douane.

MOUSSELINE—5 balles mousseline à un rang, nepl patron, convenable pour les marchés mexicains, en magasin et à vendre par

KOHN, DARON & Co.

20 juillet No. 28 rue Bienville.

[illegible] PORC—à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co

[illegible] rue Poydras.

PRIME PORC—[illegible]

[illegible]

100 MILLIERS [illegible] à vendre par FRANKLIN & AMES,

15 juillet 55, rue du Camp.

BEURRE de l'Ohio—35 barils, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

5 août No. 14, rue Poydras.

FARINE—300 barils farine superfine, en débarquement, à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.

5 août No. 14, rue Poydras.

PIMENTO et Clous de Girofles—30 sacs piment, 10 barils clous de girofles, à vendre par ROBERT H WHITE,

5 août 34, rue Gravier

VIN de Malaga—50 quarts de barriques, à vendre par ROBERT H. WHITE,

5 août No. 34 rue Gravier.

MAQUEREAUX—300 arts de barils maquereaux Nos 1 et 2, à vendre par

ROBERT H. WHITE,

5 août No. 34, rue Gravier.

FARINE—70 barils farine superfine, à vendre par

5 août J. MATERRE.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—4000 pièces Toile épaisse de Dundee, de 4/4, tout chaîne; 250 rouleaux Cordes de Kentucky, qualité supérieure, à vendre par COIT & Co.

1er août No. 20, rue de la Douane.

FARINE—400 barils en débarquement hier du chaland, à vendre par G. DORSEY,

1er août 44, Nouvelle-Levée.

GRAISSE—400 tinettes de première qualité, en débarquement, à vendre par G. DORSEY,

1er août 44, Nouvelle Levée.

PORC—250 barils mess et prime, en débarque ment d'un chaland, à vendre par

G. DORSEY,

1er août 44, Nouvelle-Levée.

POIVRE, PIMENTO ET AMANDES—50 sacs Poivre, 150 sacs Pimento, et 150 balles Amandes, en magasin et à vendre par

1er août R. GRONING & Co.

WHISKEY—36 barils Whiskey commun, de haute preuve, à vendre par

1er août G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée.

PORC—300 barils Porc mess, et quelques barils de la marque M. O. à vendre par G. DORSEY,

1er août No. 44, Nlle Levée.

BOEUF—30 barils prime et quelques demi-barils à vendre par G. DORSEY,

1er août No. 44, Nouvelle Levée.

JAMBON—quelques boucauts de Cincinnati, parties déposées, à vendre par G. DORSEY,

1er août No. 44, Nouvelle Levée.

CUIRS—588 cuirs de Tampico, en débarquement de la goëlette Créole, en face de la rue Jefferson à vendre par JOHN CROSBY,

1er août no. 38, rue du Camp.

HUILE DE PALMACHRISTI—Une petite quantité en magasin, à vendre par

1er août LAVILLEBEUVRE & WALTON,

no 17, rue des Magasins.

SAVON—100 caisses savon en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

1er août no. 17, rue des Magasins.

MAIS—80 sacs en magasin, à vendre par

LAVILLEBEUVRE & WALTON,

1er août no 17, rue des Magasins

120 Boucauts sucre, à vendre sur l'habitation par

29 juillet LEBLANC & HAYDEL.

60 Boucauts sucre, à vendre par

LEBLANC & HAYDEL,

29 juillet 90, rue Toulouse.

JAMBONS.—Plats cotés, et Jambons de qualité supérieures, en magasin et à vendre par

LAYET & AMELUNG.

29 juillet No. 17, rue de la Commune.

PORC—Porc de première qualité, à vendre par

LAYET & AMELUNG,

29 juillet No. 17, rue de la Commune.

A LOUER—Un bureau au 2me. étage du magasin No. 38, Vieille-Levée, s'adresser à

HENRY N. HART,

29 juillet— No. 38, Vieille-Levée.

ON demande à loyer un nègre d'environ 30 ans, pour travailler dans un magasin de grocerie.

J. E. LOREILHE.

29 juillet Encoignure Royale et Douane

BISCUIT—Un envoi de biscuit à l'eau, pour pilotes et de biscuits croquans, au beurre, reçu et à vendre par SLOAN & BROTHERS,

29 jt. rue de la Nlle. Levée, No. 39

WHISKEY—160 barils vieux Monongahela, en magasin et à vendre par

SLOAN & BROTHERS,

29 jt. rue de la Nlle. Levée No. 39

EAU-DE-VIE—50 demi pipes eau-de-vie de Bordeaux et 20 do de la Rochelle, ayant droit au drawback, à vendre par

SLOAN & BROTHERS,

29jt rue de la Nlle. Levée No. 39

CHARBON de Lehigh—50 barriques charbon de Lehigh, pour l'usage des familles, à vendre par JAMES REED & Co

22 juillet rue Royale, No 35

CORDES et Ficelle—200 rouleaux et 30 balles ficelle, à vendre par

JAMES REED & Co

22 juillet rue Royale, No. 35.

ON demande—25,000 gallons de mélasse sur plantation. S'adresser à

22 juil BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville.

EN débarquement et à vendre par les soussignés.

15 firkins Beurre frais des l'Illinois

22 juillet L. TASTET & A. DELAMARE.

A VENDRE par les soussignés Perkales blanches, différents prix, des indes à carreaux, fantaisie, ginghams pour français, pour demi-deuil, cotonnades, batiste, soie et superfin, platilles de différentes qualités, à caisse coton à coudre, numéros assortis.

VIDAL & LERETE,

22 juillet 35 rue de Chartres

TROUVE—Une somme d'argent, que le propriétaire peut avoir en prouvant la propriété, et en payant les frais. S'adresser à

HEFFORD & SORGENFREY,

18 juillet 16, rue Poydras.

MESS PORC—300 barils de mess porc, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co

18 juillet 14, rue Poydras

REÇU par les derniers arrivages de France—1000 caisses liqueurs assorties en flacons de porcelaines, riche dessins et nouveaux.

300 caisses véritable absynthe suisse; 200 do. Kirschwaser, qualité supérieure.

100 paniers Champagne, do do.

20 caisses d'ornemens en porcelaine et cristal, telle que vases, porte-égares, cornets, plateaux à fruits &c. &c. le tout riche et de qualité supérieure.

15 caisses mousseline suisse, brodée et unie, qualités assorties.

250 caisses Curaçao double, de Hollande, en cruchons,

300 caisses prunes Reine Claude, en paubans et bocaux; 50 caisses jus de groseilles framboise pour glaces et sirops.

250 caisses fruits confits en paubans de cristal, nouveaux modèles. J. MATERRE,

5 août Rue St. Louis No. 10

SOCIETE—Les soussignés ayant ce jour contracté une société avec le colonel Lawrence S Banks, de North-Alabama, pour la transaction de la commission en général et des affaires d'expéditions, en cette ville, offrent respectueusement leurs services aux planteurs et commerçants.

Les affaires seront conduites sous la raison de Slaughter, Picket & Banks.

La maison de Slaughter & Pickett continuera comme ci-dessus, pour la transaction d'affaires.

15 juillet—10 SLAUGHTER & PICKETT

AVIS—La maison de commerce ferme des affaires à Londres, en Angleterre, à New York et d'autres villes des Etats-Unis, sous la raison de Thomas Wilson & Co. ont cédé et transferré aux soussignés, toutes leurs propriétés mobilières et immobilières, de quelques description que ce soit, et dans quelques partie dans les Etats Unis ou elles peuvent se trouver pour le bénéfice de tous les créanciers, ce dont toutes les personnes intéressées sont priées de prendre avis pour leur gouverne.

New-York, 13 juillet 1837.

J. D. BEERS, } Administrateurs.
LEWIS CURTIS }

22 juillet—14

NOUS recevons par le navire St. James, du Havre, un assortiment de Mouchoirs de Batiste, composé de Mouchoirs de Batiste imprimées, bien assortis pour femmes et pour enfants; dito Mouchoirs de Batiste unis—par douzaine et par pièce, divers prix—et un fort assortiment de Batiste à l'aune.

13 juillet E. LEFEBVRE & FRERE.

TENUE de Livres—Une personne connaissant cette science par pratique et théorie, donnera des leçons particulières, en français ou en anglais, comme on pourrait le désirer. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 juillet—13

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.

20 Janvier 1837.

RESOLU qu'une récompense de $3000 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.

23 jan—1an 2pm E ROUSSEAU, secrétaire.

SUCCESSION DE FRANCOIS TOULOUSE—Avis—Les créanciers de cette succession sont invités à faire connaître au soussigné, exécuteur testamentaire, le montant de leurs créances, et ceux qui doivent à la dite succession, à venir régler immédiatement.

FRANCOIS DUCOING

22 juillet—14 rue de Craps no 91.

PERDUE OU EGAREE—Une caisse de marchandises marquée H. P. 171, qu'on suppose avoir été débarquée du navire Rob Roy, capitaine Dumstond, du 11 au 13 juillet. On donnera une récompense honnête à celui qui fera retrouver cette caisse. S'adresser à COIT & Co.

1er août no. 20, rue de la Douane.

A VENDRE, par le soussigné,

FRAISES de Colin par caisse de 12 & 24 bouteilles, Cerises de Guelard, de Paris; Kirsch de la Forêt Noire; Anisette de Bordeaux; Champagne des marques Menibelle et Jaquesson; Biscuits de Reims; Confitures de Marseille et Havane; Salaisons assorties de Marseille; Huile d'olive épurée de Bordeaux, Eau de Seltz; 100 caisses Vin de Médoc; Liqueurs superfines et ordinaires; Fruits à l'eau de vie de Chambéry; Marasquino de Zara; Curaçao de Hollande; Eau-de-vie Danzig; Liqueurs en cruchons de porcelaine; Graines de Jardinage, par caisses; Nougat; Fruits cristallisés; Sucideries de Lyon; Pruneaux de Tours, Sardines et Pâtés de Colin; Jus de Groseille; Chandelles de couleurs; Cigares de la Havane; Eau-de-vie, Gin, Vins, &c. J. E. LOREILHE,

8 juillet Encoignure Royale et Douane.

GRAISSE—1785 barrillets Graisse en feuille de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, à la rue St. Joseph—à vendre par YORKE FRERES,

13 juillet 65, rue du Camp.

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bronseme & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 13 mai

A M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. Rochaux et E. Herbault, ou à M. J. Le Carpentier, à la Nouvelle Orléans. 3 sept—1a

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE.

A VENDRE à l'entrepot de M. Boonlay, près de Pensacole, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas à en avoir dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques dures lorsque l'on nous les commande.

22 juin—6m 6m JAMES & STARKE.

LE soussigné offre en vente, à des prix raisonnables, 150 paniers Champagne, Sauterne Vin vieux de Xerès, 30 boîtes vieux Whiskey de Monongahela, 100,000 Cigares de différentes qualités, 50 barils de Bordeaux, 4 caisses de vins de Bordeaux [illegible] Vin Claret [illegible] [illegible]

6 juillet J. ROBERT & Co.

SUCRE—[illegible] boucauts sucre, bonne qualité, sur la levée, à vendre par

1 août COIT & Co. 20, rue de la Douane.

TERMS OF T[illegible]

Subscription.—Twelve D[illegible] per annum, payable [illegible] dollars for the tri-weekly co[illegible] year in advance, where no[illegible] subscription will be disco[illegible] settled. In case of disco[illegible] in writing, must be [illegible] to the expiration of subs[illegible]

ADVERTISING.—One dollar [illegible] insertion, and half that price [illegible] any material alteration fro[illegible] ments will be charged as a n[illegible] lines is a square.

ADVERTISEMENTS ordered [illegible] vals, will be charged [illegible] insertion.

YEARLY ADVERTISERS.—[illegible] forty dollars, for English a[illegible] gages, Banks, Insurance [illegible] public institutions, fifty dolls [illegible] [illegible]

[illegible]

Coastwise [illegible]

For Pensacola, Mobile [illegible]

[illegible]

FOR PHILAD[illegible]

[illegible]

FOR NEW [illegible]

[illegible]

FOR CO[illegible]

[illegible]

FOR BO[illegible]

[illegible]

West India [illegible]

[illegible]

Bank & Compan[illegible]

[illegible]

NOTICE[illegible]

[illegible]

LOUISIANA ST[illegible]

[illegible]

EXCHANGE HOTEL[illegible]

[illegible]

WATER WORK[illegible]

[illegible]

TO PLANTERS.—[illegible]

[illegible]

THE PARTNERSH[illegible]

[illegible]

SUPERIOR FI[illegible]

[illegible]

VERY CHEA[illegible]

TWELVE Pounds [illegible]

[illegible]

DOLBEAR'S Sc[illegible] [illegible] sale, at the [illegible] N. 8 Chartres street [illegible] way, N York, Dauphin st. M[illegible]

It is particularly design[illegible] schools, and is calculat[illegible] ages.

Ladies and gentlemen ar[illegible] amine the system for them[illegible]

Lessons are given at suc[illegible] convenient of all; and to c[illegible] of the city.

Ladies who prefer it can [illegible] own residences.

Persons paying for one co[illegible] ed to attend until they wi[illegible]

march 27 DOL[illegible]